



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

Anlsl 9 (1970), p. 87-95

Marc Bergé

Une profession de foi politico-religieuse sous les apparences d'une pièce d'archive: la *Riwayat Al-Saqifa d'Abū Hayyān Al-Tawhīdī* (m. 414/1023).

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|--|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34 | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ?????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ?????????? ???????????? | | |
| ?????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ??????: | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

UNE PROFESSION DE FOI POLITICO-RELIGIEUSE SOUS LES APPARENCES D'UNE PIÈCE D'ARCHIVE:

LA RIWĀYAT AL-SAQĪFA D'ABŪ ḤAYYĀN AL-TAWHĪDĪ

(m. 414/1023)

PAR

MARC BERGÉ

Inclure le «*Récit d'al-Saqīfa*» (*Riwāyat al-Saqīfa*) dans l'œuvre d'al-Tawhīdī, c'est déjà prendre position et estimer que nous avons là une authentique composition de cet auteur. Or ce dernier déploie tous ses efforts pour faire penser le contraire, en donnant à ce document les apparences d'une véritable pièce d'archive remontant aux origines du califat et plus précisément à la désignation, à la Saqīfa des Banū Sā'ida, du successeur du prophète Muḥammad.

Avant d'examiner ce court «Récit», dont le titre même nous introduit dans le genre de la nouvelle historique, nous devons rappeler des témoignages plus anciens dont il faut saisir la portée. En effet, authentique ou non, cette œuvre a retenu l'attention d'auteurs très importants qui, selon leurs tendances propres, se sont intéressés soit à sa valeur littéraire soit à son originalité dans l'histoire des idées politiques et religieuses.

Il est important de noter, en premier lieu, que l'écrit que nous étudions adopte, en regard du problème du Califat⁽¹⁾ et de la succession immédiate du Prophète, une position délibérément antišīite en soutenant la candidature d'Abū Bakr, au détriment de celle de 'Alī et en présentant la personnalité de ce dernier sous un jour peu favorable. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un auteur aux sympathies

⁽¹⁾ Voir L. GARDET, *Dieu et la destinée de l'homme*, éd. Vrin, Paris, 1967, le chapitre sur la légitimité des quatre premiers

Imams (p. 415-425).

Voir aussi H. LAOUST, *Les schismes dans l'Islam*, éd. Payot, Paris, 1965, chap. I.

šī'ites bien connues, comme Ibn Abī l-Ḥadīd (m. 655/1257), ait contesté l'authenticité du récit rapporté par Al-Tawhīdī. Ses arguments sont triples. Tout d'abord Ibn Abī l-Ḥadīd reconnaît dans le style de la *Risāla* celui d'al-Tawhīdī, ce qui prouve qu'il était familiarisé avec les œuvres de cet auteur. Il le démontre encore quand il ajoute que si al-Tawhīdī a pris la précaution de faire rapporter le récit par le Qādī Abū Ḥāmid al-Marwarrūdī (m. 362/972), c'est parce que «c'est son habitude dans le livre des *Baṣā'ir* d'attribuer à Abū Ḥāmid ce qu'il répugne lui-même à dire»⁽¹⁾. D'autre part, ajoute-t-il, il est curieux qu'aucun théologien (*mutakallim*), de quelque tendance que ce soit, n'ait mentionné ce récit.

Il faut reconnaître que les arguments d'Ibn Abī l-Ḥadīd sont assez convaincants et ils le sont encore plus quand on découvre que, même des auteurs sunnites — et nous en connaissons trois —, non suspectés de liens avec le šī'isme, lancent eux aussi des accusations contre al-Tawhīdī. L'un d'eux, al-Nuwayrī, se contente de mettre en doute l'authenticité du récit, tandis que les deux autres, al-Dahabī et al-Asqalānī, condamnent, avec plus ou moins d'appréciation, la malhonnêteté intellectuelle d'al-Tawhīdī dans cette affaire.

Al-Nuwayrī (m. 732/1332), auteur šāfi'ite, demeure très prudent dans son jugement, tout en concluant qu'il est peu probable que ce soient des šī'ites qui aient composé cette «*Riwāyat*». «De toute façon, ajoute-t-il, nous ne l'avons pas rapporté pour juger de son authenticité. Notre seul critère a été sa valeur littéraire (*balāḡa*...)»⁽²⁾.

Al-Dahabī (m. 748/1348), lui aussi de rite šāfi'ite, est plus violemment étant donné cette partialité qu'on lui connaît à l'égard d'al-Tawhīdī et qui lui fut reprochée, avec autorité, par al-Subkī (m. 771/1370). Selon ce qu'il rapporte dans le *Mizān al-i'tidāl* et dans le *Siyar a'lām al-nubalā'*, la duplicité d'al-Tawhīdī fut découverte de son vivant même. Al-Dahabī, se fondant sur plusieurs témoignages, est très explicite : «Abū Naṣr al-Sīgazī al-Ḥāfiẓ a dit d'après ḡāfir al-Ḥakkāk : J'ai entendu Abū Sa'd al-Mālinī dire : — J'ai lu, en présence d'Abū Ḥayyān, l'Epître attribuée à Abū Bakr, 'Umar et Abū 'Ubayda et adressée à 'Alī. Abū Ḥayyān déclara : — Cette Epître, je l'ai forgée pour réfuter les Rawāfid et la raison en est que ceux-ci étaient présents dans les salons de quelques ministres et portaient aux nues la personne

⁽¹⁾ *Šarḥ Nahğ al-balāḡa*, éd. Ibrahim Kamil al-Zayn. Dar al-fikr, Beyrouth, 2^e édition, 4 volumes, II, 918 l. 24-26.

⁽²⁾ *Nihāyat al-arab*, éd. Dār al-kutub al-miṣriya, Le Caire, 18 vol. 1342/1923 - 1374/1955, vol. VII, 213 l. 5-12.

de ‘Alī. Voilà pourquoi j’ai fait cette Epître». Al-Dahabī conclut : «En définitive, Abū Ḥayyān en est venu à inventer de toutes pièces des propos qu’il attribue à ‘Alī. J’ai vu cette Epître, elle n’est manifestement que mensonge»⁽¹⁾.

Al-‘Asqalāni (m. 852/1449), un siècle plus tard, apporte de nouveaux témoignages contre al-Tawhīdī. En effet le Qādī Izz al-dīn al-Ǧamā‘a nous livre l’opinion d’Ibn al-‘Allāq : «J’avais toujours pensé, dit-il, qu’Abū Ḥayyān ‘Alī Ibn Muḥammad était à compter au nombre des gens honnêtes et droits — dans le sérieux (*gidd*) et dans le plaisant (*hazl*) — jusqu’au jour où il composa une *Risāla* attribuée à Abū Bakr et ‘Umar et adressée par eux à ‘Alī. Ils cherchait de la sorte à porter atteinte à la dignité des Compagnons du Prophète (*sadr al-islām*). Il y attribuait à Abū Bakr et ‘Umar des attitudes qui, si elles étaient vraies, leur feraient mériter [des reproches] plus grands que ceux que leur font les Imamites»⁽²⁾.

Ainsi, aux VII^e/XII^e et VIII^e/XIV^e siècles, les accusations portées contre al-Tawhīdī concordent, sans qu’un seul auteur, au cours de l’histoire littéraire arabe, se soit présenté pour prendre sa défense⁽³⁾.

* * *

Al-Tawhīdī pour des raisons à la fois religieuses et sociales a donc certainement été nourri de mauvaises intentions, et s’est permis d’aller au delà des simples positions sunnites pour forger de nouveaux arguments contre la personne de ‘Alī⁽⁴⁾. Pour en juger nous-même il est bon de suivre al-Tawhīdī dans sa mise en scène des événements et dans son argumentation dont il fait assumer la responsabilité à d’autres que lui.

Le récit commence ainsi : «Abū Ḥayyān ‘Alī ibn Muḥammad al-Tawhīdī al-Baghdādī a dit : Nous veillâmes, une nuit, chez le Qādī Abū Ḥāmid Aḥmad Ibn Biṣr al-Marwarrūdī al-‘Āmirī, à Bagdad, dans la maison de Ibn Ḥabaṣān, rue al-Mādubān.

⁽¹⁾ *Siyar aṣlām al-nubalā‘*, mss. n° 2910 Ahmet, Istanbul, XI, fol. 26a.

⁽²⁾ *Lisān*, éd. Haydarabad, 1329-1331 en six volumes : VI, 369 l. 14-15.

⁽³⁾ Deux auteurs reproduisent la *Riwāyat al-Saqīfa* sans aborder le problème de son authenticité : il s’agit au VII^e/XII^e siècle d’Ibn al-‘Arabī (m. 638/1240) et au IX^e/XV^e siècle d’al-Qalqāṣandī (m. 821/1418).

⁽⁴⁾ Il serait utile de comparer les positions d’al-Tawhīdī avec celles des mu’tazilites et notamment celles d’al-Ǧāhīz : voir C. PELLAT, *Le milieu Basrien et la formation de Ǧāhīz*, 190-194; *Arabica*, III, Sept. 1956, 312-313 et *Studia Islamica*, XV, 1961, 23-53, *L’imamat dans la doctrine de Ǧāhīz*.

La conversation se donnait libre cours. Abū Ḥāmid était beau parleur, il avait du talent, confondait l'adversaire, savait plaire et parlait d'abondance sur tout sujet. On se mit à parler d'al-Saqīfa et de l'affaire du Califat. Chacun de nous avait son avis, soutenait une opinion, en en critiquant une autre et tendait vers telle position. Abū Ḥāmid dit :

— L'un de vous connaît-il l'Epître d'Abū Bakr al-Ṣiddīq adressée à 'Alī Ibn Abī Ṭālib ainsi que la réponse de ce dernier et sa reconnaissance (*mubāya'a*) d'Abū Bakr comme Calife après cette discussion ?

L'assemblée présente lui répondit :

— Non, par Dieu.

Il ajouta :

— C'est une pièce authentique, mais demeurée cachée et, depuis que je l'ai connue, je ne l'ai rapportée qu'à al-Muhallabi (m. 352/963) lors de son vizirat. Ce dernier la mit par écrit en secret et dit :

— Je ne connais pas sur terre d'Epître plus intelligente (*'aqal*) et plus éloquente (*abyan*) car elle fait preuve de science... de correction de langage, de connaissance de la loi divine, d'habileté et d'un esprit religieux et profond.

Al-'Abbadānī lui dit :

— O Qādī, si tu continuais à nous combler en nous rapportant cette Epître nous l'écouterions comme l'a écouté al-Muhallabi, mais mieux que lui et avec plus de reconnaissance.

Abū Ḥāmid se mit donc à rapporter l'Epître en disant :

— ... Abū 'Ubayda Ibn al-Ğarrāḥ⁽¹⁾ raconte : ...

Le récit, entrecoupé de déclarations, de messages et de recommandations comporte six épisodes :

1°) En présence de 'Umar, envoi d'Abū Ubayda par Abū Bakr⁽²⁾ auprès de 'Alī⁽³⁾, avec un message l'invitant à se soumettre à la volonté du Prophète qui s'exprime par la voix de la Communauté et qui demande de reconnaître Abū Bakr comme calife⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Voir E.I.², I, 163.

⁽³⁾ *Riwāyat al-Saqīfa*, éd. I. Keilani,

⁽²⁾ Voir E.I.², I, 112-114.

IFEAD de Damas, 1951 : 7 l. 3—15 l. 11.

⁽⁴⁾ Voir E.I.², I, 392-397.

2°) Abū ‘Ubayda, avant de partir accomplir sa mission, reçoit également les longues recommandations de ‘Umar⁽¹⁾.

3°) Entrevue d’Abū ‘Ubayda et de ‘Alī⁽²⁾.

4°) Abū ‘Ubayda rend compte à Abū Bakr et à ‘Umar du succès de sa mission⁽³⁾.

5°) A la mosquée, reconnaissance d’Abū Bakr par ‘Alī comme nouveau calife⁽⁴⁾.

6°) Véhemente discussion entre ‘Alī et ‘Umar⁽⁵⁾.

«Telle est, conclut Abū ‘Ubayda, [l’épreuve] la plus difficile que nous avons connue après que le Prophète nous eût quitté»⁽⁶⁾.

* * *

Mais plus que le détail de ces événements dont Abū ‘Ubayda souligne à juste titre, et en tant que témoin et acteur de premier plan, l’importance capitale, ce sont les vérités que se sont adressées mutuellement Abū Bakr, ‘Alī et ‘Umar qui doivent retenir toute notre attention. C’est pourquoi nous allons recueillir l’essentiel des paroles et des arguments de chacun.

Il est dit, dans la *Riwāyat al-Saqīfa*⁽⁷⁾, que lorsque Abū Bakr fut sur le point de devenir calife avec l’appui des *muhāgirīn* et des *anṣār*, il apprit que ‘Alī était mécontent et sur le point de se révolter. Ne voulant pas que la nouvelle du mécontentement de ‘Alī se propageât, il appela Abū ‘Ubayda et lui dit, en présence de ‘Umar Ibn al-Hattāb qui le soutenait :

— Tu as ma confiance, tout comme tu as eu l'estime du Prophète. Je t'ai choisi pour une affaire importante qu'il convient, avec l'aide de Dieu, de mener à bien. «Va chez ‘Alī, sois déférent à son égard, baisse la voix devant lui, sache qu'il est de la descendance de Abū Ṭālib et que le rang qui est dû au Prophète, que nous avons perdu hier, lui est dû»⁽⁸⁾. Dis-lui ceci :

Les circonstances sont graves et il faut maintenir l'unité de la Communauté en se défiant des suggestions de Satan⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ *Riwāyat*, éd. I. Keilani, 15 l. 12—21

I. 4.

⁽²⁾ *Ibid.*, 21 l. 4—23 l. 3.

⁽³⁾ *Ibid.*, 23 l. 4-6.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 23 l. 6-9.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 23 l. 9—26 l. 10.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 26 l. 11-12.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 7 l. 3—8 l. 12.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 8 l. 13-15.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, 8 l. 15—10 l. 2.

Qu'est-ce qui t'arrive? Ne suis pas tes impulsions. Aurais-tu changé de religion en ne suivant plus celle de l'Envoyé de Dieu?⁽¹⁾.

Tu dois te souvenir des sacrifices consentis par tous au moment de la *hijra* alors que tu étais encore jeune⁽²⁾.

Maintenant le moment est venu pour toi de te soumettre à la volonté du Prophète⁽³⁾.

Or le Prophète ne t'a pas désigné comme son successeur. Abū Bakr a pourtant insisté en ta faveur, mais le Prophète, en définitive, ne s'est pas prononcé pour toi, car tout en faisant allusion à toi, il a prononcé un autre nom. Il faut donc s'en remettre à la décision des *muhāgirin* et des *ansār* et enlever la haine (*gull, dağan*) de ton cœur⁽⁴⁾.

Après cette dernière recommandation d'Abū Bakr, Abū 'Ubayda s'apprête à se lever pour aller accomplir sa mission auprès de 'Alī. Mais 'Umar le retient : il a lui aussi son mot à dire. Son intervention reflète son caractère emporté et violent. C'est, dans un style imagé, une cascade de questions qu'Abū 'Ubayda sera chargé de poser à 'Alī :

- « Quel est cet orgueil qui loge dans ta tête? »⁽⁵⁾.
- « Quelle est cette haine qui dévore tes entrailles? »⁽⁶⁾.
- « Qu'est-ce qui t'a poussé à revêtir la peau du tigre? »⁽⁷⁾.

'Umar conteste purement et simplement à 'Alī tout droit au Califat en avançant les arguments suivants :

Le Prophète ne l'a point désigné et il ne peut faire acte de candidature du fait seulement de sa parenté avec lui⁽⁸⁾.

Quant à Abū Bakr, s'il détient le pouvoir, ce n'est ni par la violence, ni par abus de confiance, ni en s'appuyant sur une division quelconque de la Communauté. On le lui a offert sans qu'il l'ait demandé⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ *Riwāyat*, éd I. Keilani, 10 l. 3-10.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 16 l. 12.

⁽²⁾ *Ibid.*, 10 l. 10—12 l. 7.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 17 l. 2-3.

⁽³⁾ *Ibid.*, 12 l. 7—13 l. 1.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 17 l. 4—18 l. 3.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 13 l. 2—15 l. 11.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, 18 l. 3—19 l. 5.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 16 l. 10-11.

D'ailleurs le choix est bon : « Dieu connaît mieux que quiconque ses créatures... et choisit pour elles ce qui est bon »⁽¹⁾.

Abū Bakr est plus âgé et combat pour l'Islam depuis plus longtemps que 'Alī : il a connu à la fois la période de la *gāhiliya* et celle de l'*islām*. Il a participé à des événements que 'Alī n'a pas vécus⁽²⁾.

Certes 'Alī appartient à la famille du Prophète mais si « 'Alī est plus proche du Prophète par la parenté (*al-qarāba*), Abū Bakr l'est plus par la familiarité (*al-qurba*) »⁽³⁾.

La notoriété d'Abū Bakr n'est contesté par aucun musulman et 'Alī ne va pas en venir « à douter que la main de Dieu soit avec la Communauté (*al-ğamā'a*) »⁽⁴⁾.

Il ne reste donc plus à 'Alī qu'à se soumettre, de bonne grâce, car, s'il continue à s'opposer au Califat d'Abū Bakr, il ira au devant de grandes difficultés⁽⁵⁾.

Abū 'Ubayda quitte alors Abū Bakr et 'Umar pour se rendre chez 'Alī, en avouant son émotion et sa crainte devant les dangers de division que court la Communauté (*al-Umma*)⁽⁶⁾.

Il rapporte à 'Alī les paroles d'Abū Bakr et de 'Umar et, après les avoir entendues, 'Alī reconnaît que l'affaire est importante⁽⁷⁾.

'Alī justifie son attitude. Ce n'est pas, dit-il, pour manifester son opposition qu'il s'est retiré dans sa maison, mais parce qu'il était affligé par la mort du Prophète. Il n'a aucune ambition, sinon celle de rejoindre le Prophète dans l'autre monde. Il ignorait cependant qu'on se fût ligué contre lui et qu'on lui contesterait tout droit. Se trouvant devant un fait accompli, il ne fera rien qui puisse nuire à la *Umma*. Il étouffera sa colère et c'est Dieu qui lui rendra justice. Il ira donc à la mosquée s'associer à la proclamation d'Abū Bakr comme calife⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ *Riwāyat*, éd. I. Keilani, 19 l. 5-6.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 20 l. 8—21 l. 4.

⁽²⁾ *Ibid.*, 19 l. 9-11.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 21 l. 5-6.

⁽³⁾ *Ibid.*, 20 l. 5.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 21 l. 6-8.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 20 l. 7-8.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 21 l. 9—23 l. 3.

Abū ‘Ubayda s’en retourne auprès d’Abū Bakr et de ‘Umar. Il leur rend compte de sa mission, sans rien omettre, et leur signale que ‘Alī se rendra le lendemain à la mosquée⁽¹⁾.

«Le matin de ce jour là, ‘Alī vint à la mosquée, traversa l’assemblée en direction d’Abū Bakr et le reconnut comme calife (*bāya‘ahu*)»⁽²⁾.

Mais ‘Alī s’adressant à ‘Umar sur un ton presque menaçant, ne cache pas son amertume. S’il a proclamé Abū Bakr comme calife, dit-il, ce n’est pas par crainte, mais uniquement par esprit religieux⁽³⁾.

‘Umar répond de façon dure, à ‘Alī en réfutant, point par point, la déclaration que ‘Alī avait faite à Abū ‘Ubayda :

Tu dis que tu t’es retiré dans ta maison parce que tu étais attristé par la mort du Prophète. Nous aussi, nous avions la même peine, mais nous n’avons pas abandonné la Communauté⁽⁴⁾.

Tu prétends qu’on s’est ligué contre toi et qu’on a usurpé ton droit. Mais interroge les *muhāgirin* et les *ansār*, ils te diront clairement quelle est la volonté de la Communauté⁽⁵⁾.

Tu as prétendu que tu pouvais te livrer à des représailles. Mais cela est un esprit qui relève de la *gāhiyya* et non de l’Islam⁽⁶⁾.

Tu as prétendu aussi que tu étais contraint à te taire. Or celui qui craint Dieu retient volontiers sa langue⁽⁷⁾.

Dans sa réponse finale, ‘Alī rassure ‘Umar :

— Je n’ai pas reconnu le nouveau calife pour ensuite revenir sur ma parole. Sois donc satisfait⁽⁸⁾.

Là-dessus ‘Umar se retire⁽⁹⁾.

* * *

Notre but a été, jusqu’ici, par une analyse précise, d’expliquer les intentions d’al-Tawhīdī et leur réalisation dans ce court récit dont quelques auteurs anciens,

⁽¹⁾ *Riwāyat*, éd. I. Keilani, 23 l. 4-6.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, 25 l. 11-15.

⁽²⁾ *Ibid.*, 23 l. 6-7.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, 26 l. 1-3.

⁽³⁾ *Ibid.*, 23 l. 9-13.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, 26 l. 4-10.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, 24 l. 4-8.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, 26 l. 11.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 24 l. 9—25 l. 10.

à juste titre, ont reconnu la valeur littéraire. Il ne nous revient pas pour le moment de contrôler la véracité des faits rapportés par l'auteur, en comparant ce récit avec ceux des historiens arabes. En effet, al-Tawhīdī n'a pas voulu faire œuvre d'annaliste. Il apparaît plutôt comme un historien des idées qui retient les événements dans la mesure où ceux-ci indiquent des prises de position politiques et religieuses auxquelles il est personnellement intéressé.

En outre un récit qui reproduit un drame historique, a besoin d'une toile de fond événementielle qu'al-Tawhīdī ne néglige pas et qui donne à son œuvre un aspect de fini. Cette remarque est d'autant plus importante que, si l'on admet que cet écrit, bien qu'attribué à d'autres par al-Tawhīdī, a été entièrement forgé par lui, il lui a fallu déployer son art de nouvelliste dans deux sens : d'une part restituer avec vraisemblance l'ambiance des veillées (*samar*) qui s'improvisaient à Bagdad entre intellectuels — et les détails ne manquent pas — et d'autre part faire revivre les moments cruciaux de l'élection du calife, au lendemain de la mort du Prophète.

Al-Tawhīdī a réussi dans son entreprise. C'est pourquoi il ne faudrait pas, sous prétexte de sa minceur, négliger l'étude de cette œuvre hautement significative⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Nous n'avons voulu ici que préciser la signification générale de cette œuvre et l'intention profonde de son auteur. Nous pourrions, à l'occasion d'une autre étude,

puiser des exemples dans cette *Riwāya*, pour exposer l'art littéraire d'al-Tawhīdī et ses positions intellectuelles.